

DEPARTEMENT DE SEINE-MARITIME
ARRONDISSEMENT DU HAVRE

AVIS

COMMUNE DE LA REMUEE

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 du PLAN LOCAL D'URBANISME

ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé de ce que par arrêté municipal en date du 06/03/2018, il a été décidé de procéder à l'enquête publique sur la modification simplifiée n° 1 du plan local d'urbanisme de la commune de la Remuée.

Cette modification porte sur :

- l'intégration des dispositions Macrons dans le PLU permettant la réalisation d'annexes ou d'extension d'habitations existantes en zone N ou A,
- la modification de la délimitation d'un axe de ruissellement et d'une zone inondable représentée sur le plan de délimitation en zone en s'appuyant sur les études techniques menées par Caux Estuaire,
- l'intégration des études techniques permettant la mise à jour des périmètres de présomptions de cavités souterraines,
- la réalisation des modifications du règlement du PLU afin de faciliter l'implantation des annexes (articles 6/7) et article 10 lié à la hauteur,
- la modification certains articles concernant les clôtures,
- la modification du secteur de la zone Ah, la superficie autorisée pour les extensions,
- la suppression des notions de superficie de terrain et de COS car ces règles ont été supprimées dans le code de l'urbanisme et ne sont plus applicables,

L'enquête se déroulera à la mairie de LA REMUÉE du 26 mars 2018 au 28 avril 2018 inclus, soit pendant 34 jours consécutifs.

Madame Sylvie BONHOMME (Professeur), a été désignée commissaire-enquêteur titulaire par le Président du tribunal administratif de ROUEN

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie, pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux. Le public pourra prendre

connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire-enquêteur à la mairie de LA REMUÉE

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site internet la commune de LA REMUÉE à l'adresse suivante : <http://www.laremuee.com/enquete-publique.html>

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à enquetepublique@laremuee.com

Le commissaire-enquêteur sera présent à la mairie de LA REMUÉE pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le 29 mars 2018 de 15 heures à 18 heures,
- le 12 avril 2018 de 15 heures à 18 heures,
- le 28 avril 2018 de 9 heures à 12 heures

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera déposée à la mairie de LA REMUÉE et sur le site internet <http://www.laremuee.com/enquete-publique.html> pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.